

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, TLEIK Marie-Claude, CABORDEL Hubert, JULIEN Michel, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, BAUDSON Claude, BOURGOIN Henri, DAUTOIS Jean-Claude, SENTIER Sandrine (arrivée à 20 h 10), GUIGONNET Cédric (arrivée à 20 h 10), DEPRECQ Frédérique, KLOECKNER René (départ à 20 h 30) SAMUEL Daniel, VANDEWALLE Bertrand, D'ARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude, MLYNARCZYK Barbara.

Procurations : Mme Monique PRECHEY à Mme Christiane ANDIOLE
Mme Delphine MIGNOT à M. Claude BAUDSON
Mme Corinne MABILEAU à M. Alain GUÉRINET
M. Gérard MARTIN à M. Michel JULIEN
Mme Virginie BAUDSON à M. Hubert CABORDEL
M. René KLOECKNER à Mme Marie-Claude TLEIK
Mme Béatrice BASQUIN à M. Bertrand VANDEWALLE
Mme Suzanne JAUBERT à M. Daniel SAMUEL

Etait absent : M. Michaël MAITRE, Mme Jacqueline RAMELET

Secrétaire de séance : Henri BOURGOIN

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation des séances des 26 mars et 6 avril 2011 :

Compte rendu de la séance du 26 mars 2011 : Monsieur Bertrand VANDEWALLE indique que page 8 il est mentionné : « Il (monsieur le maire) rappelle que cette décision a été entérinée par le conseil municipal » or cette décision a été validée par la commission des finances et non le conseil municipal.

Par ailleurs, il regrette que l'intervention de monsieur Hubert CABORDEL n'ait pas été retranscrite fidèlement. M. le maire indique que le compte rendu n'est pas dressé au mot à mot.

Monsieur Daniel SAMUEL pour sa part demande que soit modifiée la phrase « cette dernière fait remarquer qu'à cette époque elle n'était pas là » par « cette dernière fait remarquer qu'à cette époque elle n'était pas élue »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, une abstention : madame Béatrice BASQUIN (représentée par pouvoir) et une voix contre : madame Suzanne JAUBERT (représentée par pouvoir) approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2011.

Compte rendu de la séance du 06 avril 2011 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 6 avril 2011.

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions : le conseil municipal prend acte des démarches et actions que monsieur le maire a menées au nom de la commune depuis le 06 avril 2011

FINANCES LOCALES

Budget primitif 2011 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 4 voix contre : M. Daniel SAMUEL, Mme Béatrice BASQUIN (représentée par pouvoir), M. Bertrand VANDEWALLE, Mme Suzanne JAUBERT (représentée par pouvoir) et 2 abstentions : M. Sylvain D'ARTOIS, Mme Marie-Claude LEFEVRE,

- approuve le budget primitif 2011 en équilibre aux sommes de :

Fonctionnement	2 862 519,00 €
Investissement :	2 041 675,00 €

Coefficient de variation du taux des 4 taxes – année 2011 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 5 abstentions, Mme Béatrice BASQUIN (représentée par pouvoir), Mme Suzanne JAUBERT (représentée par pouvoir) M. Sylvain D'ARTOIS, Mmes Marie-Claude LEFEVRE et Barbara MLYNARCZYK

- vote le coefficient de variation du taux des quatre taxes à 1,00 %, soit :

Nature de la taxe	Taux 2011 (arrondi) (%)
Taxe d'habitation	22,48
Foncier bâti	30,08
Foncier non bâti	65,16
Contribution foncière des Entreprises	24.62

Subventions aux associations et organismes divers année 2011 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, à l'exception de Mme Monique PRECHEY (représentée par pouvoir), M Michel JULIEN et Mme Christiane ANDIOLE, tous trois présidents d'association qui en raison de cette condition ne participent pas au vote, approuve les attributions de subventions aux associations locales et extérieures ci-après énumérées,

Libellé	Réalisé au 31.12.10	2011
Amicale des sapeurs pompiers	390,00	530,00
Amitiés, Loisirs, Rencontres	603,00	560,00
Association parents d'élèves autonome	341,00	400,00
Association de chasse	250,00	282,00
Association de pêche et pisciculture	326,00	342,00
L'Ascipathique	300,00	300,00
Association sportive des parents d'élèves	351,00	351,00
Centre équestre du buis sud	0,00	214,00
Avenir du Javelot	200,00	200,00
Club de tennis	832,00	742,00
Club de tir à la carabine	582,00	598,00
Compagnie des archers	503,00	586,00
Coopérative scolaire maternelle Jean de la Fontaine Transport : 4 classes x 250 €		1 000,00
Coopérative scolaire primaire Jean de la Fontaine Transport : 7 classes x 250 €		1 750,00
Coopérative scolaire maternelle Tillet Transport : 1 classe x 250 €		250,00
Coopérative scolaire primaire Tillet Transport : 2 classes x 250 €		500,00

FJEP Danse et gymnastique	1 119,00	1 039,00
Familles rurales	742,00	589,00
Familles rurales partenariat avec Ecole municipale des Sports	920,00	0,00
Club de Judo	386,00	0,00
Matins câlins	285,00	296,00
Moto-Cross de Cires lès Mello	974,00	839,00
Randonnées Ciroises	439,00	447,00
Sauveteurs de l'Oise	150,00	0,00
MOAT contribution patronale	3 556,00	5 314,00
UNC AFN	640,00	640,00
USCM Football	4 269,00	4 212,00
Mouvement Vie Libre	100,00	0,00
Comité de Jumelage	657,00	659,00
Comité des Fêtes	395,00	477,00
Secrets de coulisse	0,00	200,00
ADVASUM	100,00	100,00
Association l'Envol	120,00	0,00
Autres subventions		
Jardinage primaire Jean de la Fontaine	68,00	68,00
Théâtre primaire Jean de la Fontaine	68,00	68,00
Jardinage primaire Tillet	68,00	68,00
Jardinage maternelle Jean de la Fontaine	68,00	68,00
USCM – éclairage stade	3 107,50	3 200,00
Compagnie des archers – impôts et électricité	407,00	510,00
Subvention solidarité au Japon		1 000,00
Provisions subventions exceptionnelles		1 601,00
TOTAL		30 000,00 €

Subvention au centre communal d'action sociale de Cires lès Mello : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder au centre communal d'action sociale, une subvention d'un montant de 55 000 € se déclinant en trois axes :

- action sociale dévolue au centre communal d'action sociale 40 000 €
- fonctionnement du centre communal d'action sociale 13 180 €
- adhésion au centre de soins 1 820 €

Complexe sportif du Beaucamp : subvention FRAPP : Le conseil municipal a décidé de réaliser un équipement structurant au hameau du Tillet – lieudit le Beaucamp composé d'une salle de sports, d'un terrain de football et ses vestiaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la région Picardie au titre du FRAPP pour la première tranche d'un montant de 90 000 €

D.E.T.R. – demandes de subventions : Matériel informatique pour les écoles : Dans le cadre de la poursuite de l'effort portant sur l'informatisation des établissements scolaires de la commune, il a été décidé d'inscrire un crédit spécifique pour l'acquisition de matériel informatique, à savoir :

- ordinateur pour l'école maternelle Jean de la Fontaine : 707,09 €
- ordinateur et imprimante pour l'école du Tillet : 737,29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. dans le secteur d'intervention informatique pour doter les établissements scolaires de matériel informatique d'un montant de 722,19 €.

D.E.T.R. – demandes de subventions : Cimetière - gestion et cartographie : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention de 8 630 € au titre de la D.E.T.R. dans le secteur d'intervention cadre de vie pour :

- l'inventaire terrain cimetière
- l'étude des concessionnaires
- la cartographie extérieure du cimetière

Cimetière – reprise de concessions : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention d'un montant de 6 556,85 € dans le cadre de la D.E.T.R. pour achever l'opération de reprise de concessions.

Enveloppe parlementaire : acquisition de défibrillateurs : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et l'abstention de M. Daniel SAMUEL, qui n'est pas favorable à l'acquisition de défibrillateurs automatiques, décide de solliciter une subvention de 2 248,50 € au titre de l'enveloppe parlementaire pour l'achat de trois (3) défibrillateurs automatiques HS1 Philips avec boîtier inox, housse de protection, kit d'intervention etc....

Enveloppe parlementaire : Restauration de la maison normande : le conseil municipal suite à l'acquisition de la maison normande sise au Hameau du Tillet Grande Rue a décidé, après en avoir délibéré, à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 16 722,41 € au titre de l'enveloppe parlementaire pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une entrée sur le CD 929 et clôture

Département de l'Oise : demandes de subventions - Acquisition de matériel de déneigement : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention d'un montant de 2 506,43 € auprès du département de l'Oise afin d'acquérir une lame de déneigement Hydrac + roue + lame caoutchouc

Service départemental d'incendie et de secours : demandes de subventions : Matériel divers pour le centre de première intervention : le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter auprès du Département de l'Oise une subvention d'un montant de 2.508,36 € pour l'acquisition de matériel

URBANISME

Complexe sportif du Beaucamp : avant projet détaillé – permis de construire : le consortium d'architecture et d'ingénierie ROUYER – LAPOINTE – ANDRIEU avec la collaboration de la municipalité a formalisé le projet structurant du hameau du Tillet comportant la salle de sports, le vestiaire du football et le terrain d'honneur au lieudit le Beaucamp.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la demande de permis de construire et tous documents se rapportant à ce dernier.

AFFAIRES SCOLAIRES

Participation collège de Viarmes : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de scolarisation d'un montant de 112 € pour un jeune Cirois scolarisé au collège Blaise Pascal de Viarmes pour l'année 2010/2011

PERSONNEL TERRITORIAL – Créations de postes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe – 35 heures 00 hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet prochain
- créer un poste d'agent d'encadrement scolaire – 6 heures 00 hebdomadaires par semaine scolarisée à compter du 1^{er} mai 2011.
- Créer un poste d'agent d'accompagnement et de surveillance de restaurant scolaire – 8 h 00 hebdomadaires par semaine scolarisée à compter du 1^{er} mai 2011.

INTERCOMMUNALITE

SIVOM DE MELLO – CIRES LES MELLO – MAYSEL

1/ Rapport du service public de l'assainissement années 2008 et 2009

2/ Rapport du service public d'eau potable années 2008 et 2009

Le conseil municipal prend acte de la synthèse dressée par monsieur Hubert CABORDEL et note qu'il peut prendre connaissance de ces rapports tenus à sa disposition en mairie.

LA RURALOISE

1 / compte rendu de la réunion du 04 avril 2011 : le conseil municipal prend acte de la synthèse dressée par madame Marie-Claude TLEIK sur les travaux de la Ruraloise portant principalement sur le budget primitif 2011 et les services à l'enfance.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DE Mme Barbara MLYNARCZYK

- parcours de santé au bois de Chantérac : Le projet n'est pas abandonné mais devra être confié à la commission sports, associations, loisirs et culture pour étude.
- possibilité de modifier les trottoirs dans la rue de Tanfort : Cette modification est liée à la décision du conseil général de procéder aux travaux de reprise de chaussée sur l'ensemble du CD 929. Nous attendons donc le planning du Conseil Général afin d'être en cohésion avec celui-ci
- éventuel sens de circulation pour éviter un engorgement dans la rue de la Ville : Monsieur le maire indique qu'il est difficile de modifier les habitudes locales et que l'utilisation notamment des GPS contribue à engorger la rue de la Ville en désignant celle-ci comme axe de circulation et de transit entre le CD 929 et le RD12.
- lieu du centre aéré, possibilités d'accueils et activités : Monsieur le maire indique que ces informations relèvent de la Ruraloise et non de la commune. Il indique toutefois que le centre aéré de juillet a lieu à Cires lès Mello sur le thème de la découverte des métiers.

Le nombre de place est fixé à 32 maternelles et 48 primaires avec une marge un peu supérieure si besoin.

Au mois d'août, le centre aura lieu à Précý sur Oise. Le nombre de places pour le centre unique est fixé également à 32 maternelles et 48 primaires

Les inscriptions se feront les 11 – 18 et 25 juin prochain.

QUESTIONS DE Mme Marie-Claude LEFEVRE

- monsieur BAUCHET lors des violents orages recueille dans sa propriété les eaux en provenance de la route de Foulanges : Monsieur le maire indique qu'une réflexion est portée sur ce sujet afin de trouver la meilleure solution pour canaliser les eaux qui dévalent cette voie : pose de grilles à côté des avaloirs notamment.
- Monsieur Jean-Claude DAUTOIS indique que le robinet de la tonne à eau installée au cimetière a disparu et a été remplacé par un bouchon ce qui ne permet plus d'utiliser cette réserve d'eau pour arroser les fleurs sur les sépultures : Monsieur le maire lui répond que le robinet a été remplacé et qu'il ne reste plus qu'à espérer qu'il ne soit pas de nouveau volé.
- il est également fait remarquer que l'eau au robinet n'a pas de pression : Ce point sera vu par les services techniques communaux.

Monsieur André LEMAIRE, maire adjoint en charge des travaux informe le conseil municipal que les habitants du lotissement le Bois de Chantérac ont reçu une lettre de la mairie les informant que seules les parties engazonnées, accessibles seront désormais entretenues par les services techniques communaux. Si les habitants veulent que la totalité des parties engazonnées, soient entretenues, ils devront les débarrasser des véhicules en stationnement et remettre en état les parties détériorées.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE, au sujet de l'affaire U.SOLE demande si c'est cette société qui a démolì les anciens ateliers communaux. Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Fin de la séance à 22 h 45

Cires lès Mello, le 3 mai 2011

Le maire,

Alain GUÉRINET